

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres :  
En exercice 27  
Présents 23  
Votants 27  
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20240930-DCM\_2024\_09\_21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2024

L'an deux mille vingt quatre

Le : 30 septembre 2024

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SOULIER, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 septembre 2024

PRESENTS Christian SOULIER, Gérard DI FRUSCIA, Pierre MARCOUX, Maryse RODRIGUEZ, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Yves LE GRIEL, Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Nathalie FERNANDEZ, Nathalie CHARLES, Sébastien OLIVIER, Angelo MANIERI, Marine TOINON, Charlélie ARNAUD, Martine MEILLIER, André GACHET, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Christophe CAVE, Sébastien DE ARAUJO.

ABSENTS : Annie OSTARD, Cyrille GENEVRIER, Cyril RONZE, Marjorie COMBE.

POUVOIRS : Annie OSTARD à Pierre MARCOUX, Cyrille GENEVRIER à Christine FELIX, Cyril RONZE à Véronique GENEVRIER, Marjorie COMBE à Sébastien DE ARAUJO

SECRETAIRE : Nathalie FERNANDEZ.

Délibération n°2024\_09\_21

**OBJET : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE.**

Depuis le conseil municipal du 25 juillet 2024, quatorze décisions ont été prises au titre de la délégation de pouvoirs accordée par le conseil municipal au maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ces décisions concernent principalement le foncier.

(2024/32) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 19/07/2024 : vente d'un appartement avec garage, sur les parcelles cadastrées section E n°270, E n°290, E n°291 et E n°273 situées «10 avenue Paul Laurent».

(2024/33) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 22/07/2024 : vente d'un appartement (lot 5), sur les parcelles cadastrées section D n°2206 et D n°2738 (121/1000) situées «Rés. St Maurice – 15 avenue de Larzailler».

- (2024/34) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 26/07/2024 :  
vente d'une maison, sur les parcelles cadastrées section E n°281 et E n°282 situées «7 rue du Pont de Pierres».
- (2024/35) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 30/07/2024 :  
vente d'une maison, sur les parcelles cadastrées section D n°1861 et D n°2917 situées «8 rue Chantalouette».
- (2024/36) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 01/08/2024 :  
vente d'une maison, sur les parcelles cadastrées section E n°1496 et E n°223 situées «21 avenue Paul Laurent».
- (2024/37) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 19/08/2024 :  
vente d'une maison, sur les parcelles cadastrées section E n°2655 et E n°2657 situées «17 avenue Paul Laurent».
- (2024/38) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 19/08/2024 :  
vente d'une maison, sur la parcelle cadastrée section E n°284 située «11 rue du Pont de Pierres».
- (2024/39) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) – décision annulée par le demandeur (erreur sur dénominations des parcelles)
- (2024/40) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 29/08/2024 :  
vente d'un appartement avec garage (lots 44 et 11), sur les parcelles cadastrées section E n°1069, E n°1070, E n°1071, E n°1072, E n°1073, E n°1074 et E n°2680 (352/1000 et 39/1000) situées «6 rue Léon Portier».
- (2024/41) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 02/09/2024 :  
vente d'un terrain à bâtir, sur les parcelles cadastrées section D n°300 (en partie), D n°2078 (en entier) et D n°1174 (en partie) situées «3 avenue de Larzailler».
- (2024/42) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 05/09/2024 :  
vente d'un terrain, sur la parcelle cadastrée section E n°3252 située «16 avenue du Cruchin».
- (2024/43) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 11/09/2024 :  
vente d'un bâtiment, sur les parcelles cadastrées section ZH n°228 et ZH n°248 situées «12 ZAC Les Epalits». Demande instruite par Loire Forez agglomération (zone économique).
- (2024/44) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 16/09/2024 :  
vente d'un tènement immobilier, sur les parcelles cadastrées section E n°1734 et E n°2266 situées «10 avenue François Parot».
- (2024/45) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 16/09/2024 :  
vente d'une habitation sur les parcelles cadastrées section E n°2818 et E n°3129 situées «Lot. Domaine des Trabuches».

(2024/46) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 18/09/2024 :  
régularisation vente sur les parcelles cadastrées section ZL n°328, ZL n°329, ZL n°330,  
ZL n°334, ZL n°335, ZL n°342, ZL n°343, ZL n°346, ZL n°347, ZL n°348, ZL n°349, ZL  
,350, ZL 351, ZL n°352, ZL n°353, ZL n°354, ZL n°355, ZL n°356 et ZL n°357 situées  
«Puy Chassain».

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire.

Suivent les signatures,  
Copie certifiée conforme,  
Saint-Romain-le-Puy, le 04 octobre 2024  
Christian SOULIER, Maire



Le Secrétaire de séance,  
Nathalie FERNANDEZ



Certifié exécutoire  
Reçu en Sous-Préfecture  
le: 10-10-2024  
Publié ou Notifié  
le: 10-10-2024